

# FICHE FINANCIÈRE - INSCRIPTION RESTAURATION ET INTERNAT – 2021/2022

**A retourner avec la fiche d'inscription ET un RIB de la personne qui paye les factures**

N.B : vous pouvez remplir ce document au format papier ou directement au format pdf sur l'ENT du lycée xxx.yyyyyyyyyyyyyyyyyy.monent.fr rubrique intendance et l'imprimer ensuite pour le signer.

## 1) CHOIX DU RÉGIME ET INSCRIPTION

Nom et prénom de l'élève :

Responsable financier qui paye les factures :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :  Adresse mail :

Choix du régime (cf verso pour plus d'informations)

Demi-pension 4j  Demi-pension 5j  Interne  Interne/externé

Interne 6j CPGE  Interne/externé 6j CPGE  Externe

Je soussigné/e, responsable de l'élève dont le nom figure ci-dessus, certifie avoir pris connaissance des règles de fonctionnement du service de restauration et d'hébergement des lycées que je m'engage à respecter.

Je demande l'inscription au régime choisi. J'ai noté que ce choix pouvait être modifié jusqu'au 18 septembre 2021.

Signature :

## 2) PAIEMENT DES FACTURES

**Les lycées ont généralisé le paiement par prélèvement automatique mensuel entre le 7 et le 15 du mois**

Le montant prélevé correspond au total annuel divisé par 9. Un échéancier vous sera envoyé.  
Les régularisations se font immédiatement, par exemple en cas de fermeture de l'établissement.

**Lycée général, créancier SEPA : FR 00 ZZZ 123456**       **Lycée professionnel, créancier SEPA : FR 00 ZZZ 654321**

Titulaire du compte à débiter - Nom prénom :

Code postal :  Ville :

Signé, le  Signature :

IBAN (cf relevé identité bancaire)  BIC

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LE LYCÉE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit de le stopper sur simple demande.

**Le paiement par internet TIPI :** Avec TIPI, vous payez vos factures en ligne, quand vous voulez 24h/24 et 7 jours/7. Vous pouvez payer en plusieurs fois de façon autonome. Le paiement se fait à <https://educonnect.education.gouv.fr>.

Vous pouvez aussi payer par chèque ou en espèces dans la limite de 300 euros.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ACCÈS AUX RESTAURANTS DES LYCÉES :

L'accès au restaurant scolaire (self) est facultatif et payant. Il se fait sur présentation de la carte jeune à demander à l'adresse : [www.maregionducoin.fr/carte\\_jeune](http://www.maregionducoin.fr/carte_jeune)

### CHOIX DU RÉGIME ET DU FORFAIT :

Ce choix peut-être modifié pendant les trois premières semaines de septembre. Ensuite, il est définitif pour l'année scolaire. Un changement est possible en cas de circonstances exceptionnelles, sur courrier au proviseur.

Ci-dessous les tarifs (hors bourses), fixés par la région ducoïn et qui peuvent changer au 1<sup>er</sup> janvier.

Forfait	Petit déjeuner	Repas de midi	Repas du soir	Nuit à l'internat	Samedi	Trimestre 1 sept-décembre	Trimestre 2 janvier-mars	Trimestre 3 avril-juin	Total annuel	Prélèvement 9 mois : nov-juillet
Demi-pension 4j		X								Environ XX€/mois
Demi-pension 5j		X								Environ XX€/mois
Interne	X	X	X	X						Environ XX€/mois
Interne-externé	X	X	X							Environ XX€/mois

#### Classe préparatoires aux Grandes écoles uniquement (CPGE)

Interne 6j	X	X	X	X	X					Environ XX€/mois
Interne 6j/externé	X	X	X		X					Environ XX€/mois

Un élève qui ne mange pas au lycée est un élève externe. Un externe peut manger au self deux fois par semaine au maximum. Les repas (Z €) sont payables d'avance.

**REMISES SUR LES FACTURES** : elles sont accordées pour les stages, les voyages, la fermeture du self ou de l'internat, en cas d'absence supérieure à 14 jours justifiée par certificat médical, en cas d'exclusion ou de départ de l'élève.

**ALLERGIES ALIMENTAIRES** : en cas d'allergie alimentaire attestée par un médecin, l'élève devra se faire connaître auprès de l'infirmière pour la mise en place d'un projet individualisé. Selon le cas, le service de restauration du lycée pourra préparer des repas spécifiques ou les élèves pourront apporter leur repas au lycée.

**BOURSES** : Les élèves déjà boursiers au lycée n'ont pas besoin de refaire de demande. Pour les élèves qui arrivent du collège, le dossier de demande de bourses est déposé dans le collège d'origine. Les bourses sont versées à chaque fin de trimestre.

**LES AIDES** : Les familles confrontées à des difficultés financières peuvent solliciter une aide pour faire face à des dépenses scolaires. Pour cela, contactez l'assistante sociale [assistante.sociale@monacademie.fr](mailto:assistante.sociale@monacademie.fr) afin de constituer un dossier.

**PAIEMENT DES FACTURES** : Les factures sont envoyées par mail à mi-trimestre.

**LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)** : le RIB du responsable financier qui paye les factures est obligatoire dans tous les cas, même si votre enfant est externe. Il servira dans le cas où les lycées doivent vous rembourser un trop-perçu (pour un voyage par exemple) ou si vous avez choisi le prélèvement automatique.

#### POUR TOUTE QUESTION OU INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

→ votre site internet : <https://monlycee.mon.ent.fr/> rubrique intendance

→ une adresse de courriel : [intendance.lycee@monacademie.fr](mailto:intendance.lycee@monacademie.fr)